

Sens mystiques et figurés qu'on a appliqués aux cloches. — Usage des cloches dans toutes les communions. — Ce qu'il faut entendre par *le baptême* des cloches. — Description de cette cérémonie. — Vertu des cloches contre les effets du tonnerre et des tempêtes. — Tradition de l'Église à cet égard. — Carillons.

Il serait difficile de dire au juste que fut le signal dont se servirent les religieux d'Occident pour la célébration de leurs offices, durant le temps qui s'écoula entre la paix de l'Église, sous Constantin, et le VI^e siècle. Mais on peut affirmer que depuis cette dernière époque l'usage des cloches devint général dans les couvens. Aussi en est-il fait expressément mention dans la plupart des anciennes règles: dans celle de saint Benoît, celles de saint Césaire et de saint Aurélien, tous deux archevêques d'Arles, tant pour les religieux que pour les religieuses; comme dans celles de saint Maurice en Valais, de saint Isidore de Séville, de saint Donat, archevêque de Besançon, de saint Fructueux, archevêque de Brague en Portugal, et plusieurs autres.

A l'égard des autres églises, il y a lieu de croire que l'usage des cloches y est au moins aussi ancien que dans les couvens et qu'il y date du VI^e siècle. Les cloches, en effet, ainsi que le remarque fort bien Albert, comte de Carpe, sont les instrumens les plus propres à convoquer les chrétiens aux assemblées religieuses: il n'est ni fanfares de trompettes, ni voix humaine, si éclatante et si forte qu'elle soit, ni plaques de fer ou d'airain, et, à plus forte raison, ni tables de bois qui puissent approcher du son qu'elles font entendre. Voilà la seule raison pour laquelle l'Église les a préférées à tous les autres moyens d'appeler les hommes en un même lieu (1). Ajoutons que les cloches, faisant en quelque sorte partie du temple, et s'identifiant avec l'édifice dont elles sont, comme nous l'avons dit, la voix extérieure, participent plus particulièrement que ne le feraient d'autres instrumens portatifs, les trompettes, par exemple, à ce caractère sacré que la religion communique à tout ce qu'elle touche. Il est si vrai que les cloches font corps avec l'église, qu'elles ont déterminé, ainsi que l'observe M. Boisserée, une des formes de l'architecture chrétienne. Ce sont elles qui, vers le IX^e siècle, ont donné naissance à ces tours merveilleuses qui

(1) Voici comment s'exprime Albert à ce sujet (L. VII, in *Erasm. sub fin.*): «Nonne vides magnam campanarum opportunitatem? Non enim sine aliquo tinnitu aut bombo admoneri potest populus, ut conveniat ad rem sacram peregrandam, audiendamve sanctam concionem; quibus de causis et Dominus in Testamento veteri jussit tubas ductiles confici ex argento, quibus sacerdotes canerent ad convocandum populum ad rem divinam et alia munia peragenda. Dominus quoque Jesus in Evangelio prædicens multa futura cum ipse filius hominis venerit judicaturus mundum universum, inter cætera, inquit se missurum Angelos suos cum tubis et voce magnà ad congregandos electos à quatuor ventis et à summis cœlorum usque ad terminos eorum. Cum igitur necessarium sit aliquod tale instrumentum construi, nullum certè commodius reperiri potuisset ipsis campanis, ad quas pulsandas non est opus magnà arte, vel industrià, eorumque bombus longè latèque diffunditur. Ità ut etiam valdè distantes ilio excitari possint, suavis est et jocundus, alacritatemque et lætitiâ spiritalem attestatur fidelium.»

élèvent dans la nue leurs flèches hardies, et qui semblent porter au ciel les concerts qui s'en exhalent par mille soupiroux (2).

// 362 // C'est en vertu de ce caractère religieux que les cloches sont presque toujours désignées dans les conciles, dans les rituels et dans le langage des écrivains ecclésiastiques, par des expressions figurées singulièrement caractéristiques. Saint Jean Climaque les compare à des «trompettes spirituelles, au son desquelles les frères se lèvent et s'assemblent visiblement pour aller à l'office de la nuit, tandis que nos ennemis invisibles s'assemblent invisiblement (1).» Le concile provincial de Cologne, en 1536 (2); Grimauld, dans le *Traité des cloches*, qui fait suite à sa *Liturgie* (3); le Rituel de Chartres, de 1581, les appellent les *Trompettes de l'Eglise militante*, et les Rituels de Reims (4) et de Beauvais (5) disent qu'elles sont comme les *messagères du peuple de Dieu*.

Que les cloches, ainsi que l'orgue, aient passé du paganisme dans l'Eglise, c'est ce qui ne saurait faire l'ombre d'un doute. La religion s'est approprié, en les perfectionnant et les sanctifiant, une foule de choses dont l'antiquité avait consacré l'usage, mais qui n'ont reçu, en définitive, leur véritable destination, que sous l'empire de la législation du Christianisme. La plupart des auteurs qui ont traité des cloches, entre autres le cardinal Pierre de Damien, Guillaume Durand, le président de Selve, Duranti, Rocca, Beuvelet, le Synode d'Arras, en 1025, les Rituels de Clermont, de 1656, d'Evreux, de 1606 et de 1621, de Bourges, de 1666, prétendent que leur origine doit être rapportée aux deux trompettes d'argent que Dieu commanda à Moïse pour annoncer au peuple le moment de quitter un lieu, et pour lui marquer les festins, les fêtes, les calendes et les heures des sacrifices (6). Cette opinion a peu de valeur historique par elle-même; peut-être est-elle basée sur ce passage de Josèphe, où il dit que les trompettes de l'ancienne loi étaient, par une de leurs extrémités, semblables à des sonnettes: *Desinebat in extremitatem campanulæ similem, quemadmodum tubæ* (1). Cependant, l'Eglise rappelle sans cesse l'usage des deux trompettes de l'ancienne loi dans la cérémonie de la bénédiction des cloches.

Mais de quelque façon que cet usage ait pris naissance dans les temps modernes, il n'en est pas moins vrai qu'il est devenu universel comme l'usage de l'orgue, et que ces deux instrumens, ces deux voix du temple, présentent, quant à leur antiquité, à leur universalité et à leur destination, des caractères parfaitement analogues. La cloche est

(2) Voir la *Description de la cathédrale de Cologne*, par M. Sulpice Boisserée.

(1) *Grad.* 18, al. 19.

(2) *Benedicuntur campanæ ut sint tubæ Ecclesiæ militantis, etc., etc. Tit. de Constit., cap. 14.*

(3) Les cloches sont les trompettes de l'Eglise militante, par lesquelles le peuple chrétien est appelé à la prière, etc., etc. *Liturgie Sacrée*, 1666; *des Cloches*, p. 177.

(4) Voir l'exhortation qui se fait après la bénédiction des cloches, *fol.* 125.

(5) *Tit. Benedic. campan.*

(6) *Num.* 10.

(1) *Liv. III, Antiquit. Jud., cap. II.*

commune aux catholiques, aux protestans et même à quelques nations infidèles. Il y en a au Japon. «Les bonzes, ou *prêtres*, qui ont chargé des temples dédiés à leur *Amida*, ont diverses cloches avec lesquelles ils avertissent le peuple à certaines heures du jour pour faire oraison. A quoi personne ne manque; ains se mettent tous à genoux et lèvent les mains au ciel quelque'espace de temps (2).» Il y en avait aussi chez les Lapons de la communion luthérienne. «L'église du pays de Rounala a été bâtie aux dépens de trois frères Lapons.... Ces trois hommes.... animés du zèle d'augmenter la religion, achetèrent de leur propre argent une cloche pour la même église.... On a construit tout auprès de petits bâtimens, afin d'y mettre des cloches (3).» Chez les Zuingliens du canton de Zurich, le peuple, au rapport de Slavaterus, s'assemblait le dimanche à un triple signal donné par les cloches: *Diebus dominicis tribus signis, quæ campanis dantur, convocatur plebs* (4). Le même auteur nous apprend ensuite que dans les campagnes on sonnait la cloche pour annoncer les décès, non, dit-il, qu'il en doive revenir quel- // 363 // -que [quelque] chose au défunt, mais pour engager les habitans à assister aux funérailles, ou afin que chacun étant averti du sort qui l'attend, il se prépare à la mort. *In agro pulsantur campanæ, non quod ad defunctum aliqua inde utilitas redeat, sed ut homines vel ad funus frequentes adsint, vel suæ sortis admoniti, ad mortem se mature præparent* (1). Il est assez singulier que cet usage établi dans la campagne ne s'étendit pas à la ville de Zurich. C'est ce qui résulte de ces paroles de Hospinier: *ne campanarum pulsu funera plangant* (2).

Les calvinistes de Montbéliard avaient des cloches en 1543 (3). Le prince de qui ils dépendaient alors s'étant refusé à l'abolition de cet usage dans les enterremens, ils consultèrent Calvin à ce sujet, qui leur répondit que la cloche n'était pas un sujet digne de contestation (4). Mais le synode de Dordrecht, en 1574, jugea apparemment la chose plus digne d'attention, car il les supprima tout-à-fait pour les funérailles (5). Enfin, avant la révocation de l'édit de Nantes, les protestans français avaient des cloches dans tous leurs temples.

Les diverses intentions pour lesquelles on sonne les cloches sont exprimées dans les prières que l'Eglise récite à la cérémonie de leur bénédiction. Ces intentions sont les suivantes: 1^o pour honorer l'incarnation du Verbe, c'est ce que l'on nomme l'*Angelus*; 2^o pour avertir les fidèles de se rendre aux instructions qui se font dans l'église; 3^o pour

(2) *Histoire Ecclésiastique des Isles et royaumes du Japon*, par le P. Solier, liv. I, chap. 10, no 176. Voir aussi liv. X, chap. 22, no 171.

(3) Scheffer, *Hist. de la Laponie*, chap. 8.

(4) *De ritib. et instit. Eccles. Tigurinæ.*, cap. 9.

(1) *Ibidem*, cap. 32.

(2) Apud Grelser, *lib. 1, de funere Christ.*, c. 9.

(3) *Præf. in historiam sacramentariam.*

(4) «De campanæ pulsu nolim vos pertinaciùs reclamare, si obtineri nequeat, ut Princeps remittat, non quia probem, sed quia rem contentione non dignam arbitror.» Apud Grels., *de fun. Christ.*, cap. 9.

(5) *Compulsiones campanarum tempore sepulturæ defunctorum, omninè tolli debent. Ibid.*, cap. 47.

augmenter leur dévotion; 4° pour les inviter à accompagner le saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades; 5° pour inviter les anges à se joindre aux prières des fidèles; 6° pour chasser les malins esprits; 7° enfin, pour dissiper les tonnerres, les orages et les tempêtes, non que le son des cloches soit doué d'une vertu naturelle pour produire ces effets, mais parce qu'une vertu surnaturelle leur est communiquée par la consécration.

L'Église déploie une grande solennité dans la cérémonie de la bénédiction des cloches, et les prières qu'elle récite à cette occasion sont fort belles et fort touchantes. On appelle cette cérémonie du nom de *baptême*, parce qu'on fait diverses aspersion sur la cloche, et parce qu'on lui donne un nom. Nous serions porté à croire que l'usage de désigner un parrain et une marraine à la cloche n'est pas très ancien, car les écrivains ecclésiastiques n'en parlent pas; il doit avoir été introduit par suite de l'habitude qu'on a contractée, dès l'origine, de se servir du mot de *baptême* au lieu du mot de bénédiction. Les auteurs qui nous ont fait connaître les noms des grosses cloches de Notre-Dame de Paris, de Saint-Jean de Latran, de Notre-Dame de Rouen, etc., ne font aucune mention de l'institution des parrains (1). Quant au mot de *baptême*, il n'est qu'un abus de langage, selon l'auteur de la *Liturgie sacrée*, qui, du reste, tout en blâmant // 364 // le mot, explique et justifie parfaitement l'usage: «Par un abus de mot, cette bénédiction est appelée *baptême*; si bien que lorsqu'on bénit une cloche, on dit vulgairement qu'on la baptise. En quoi, si quelqu'un trouvoit que c'est abuser du nom de baptême, de le faire servir à des choses inanimées, nous répondrions que ce n'est pas un baptême de *justification*, mais que c'est seulement un baptême de *consécration*, par lequel une chose est dédiée à Dieu. Et nous pouvons ajouter que cette

(1) «Or, quand on les bénit, on a coutume de leur imposer un nom en l'honneur de quelque saint, comme l'on voit aux cloches de Notre-Dame de Paris, dont la plus grosse s'appelle *Marie*, et sa compagne *Jacqueline*; à la grosse de Saint-Jean-de-Latran, que Jean XIII nomma *Jean-Baptiste*, au rapport de Baronius, en l'an 968, ou environ, lorsque cette cérémonie fut instituée; à la grosse de Notre-Dame de Rouen, que l'on appelle *George*...., et à celles qui sont pendues dans les tours et les clochers de toutes les églises.» *Harmonie Universelle* du P. Mersenne, *Des Instrumens de percussion*, p. 3, in-fol., Carmoisy, 1636.

Nous devons dire pourtant que les noms des parrains et marraines se trouvaient mentionnés dans l'inscription de la cloche et de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris. Voici cette inscription: —

En 1671, j'ai été nommée MARIE-THÉRÈSE, par MARIE-THÉRÈSE D'Autriche, reine de France, et par HENRI-JULES DE BOURBON, duc d'Enguyen, Prince du sang;

Refondue en 1780, et bénite par messire NICOLAS MOREL, prêtre, docteur de la faculté de théologie de Paris, vicaire-général du diocèse de Montpellier, et curé de cette paroisse; et nommée de nouveau MARIE-THÉRÈSE, par M. JEAN-BAPTISTE-NICOLAS LE ROY, avocat en Parlement, ancien commissaire des Pauvres, et ancien marguillier de ladite Paroisse, et par Demoiselle MARIE-HENRIETTE BOURJOT, épouse de M. CLAUDE-NICOLAS LIAUTAUD, // 364 // négociant, ancien marguillier de ladite paroisse qui m'ont conservé ces noms par respect pour mes premiers Marraine et Parrain.

JEAN-BAPTISTE WATRIPON, LAURENT-FRANÇOIS-AUGUSTIN MOREL, CLAUDE PAULMIER et ALEXANDRE DE ROUSSY, tous marguilliers en charge de ladite paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, en l'année 1780.

façon de parler n'est pas nouvelle; car Alcuin, qui vivoit il y a plus de huit cents ans, en son livre des Offices divins, use du même terme, et cite pour cela le Rituel romain (1).» De son côté, le P. Mersenne dit que *le peuple appelle baptême la bénédiction des cloches, parce qu'on les lave* (2). Mais cette question du baptême des cloches a été parfaitement traitée par un autre auteur:

«La cérémonie que l'Eglise a instituée pour bénir les cloches, ne doit point être comparée au baptême, comme se le persuadent tant de chrétiens superstitieux et peu instruits; et quoique l'Eglise y emploie l'eau, l'huile des infirmes et le saint chrême, ce n'est point un sacrement, mais une simple bénédiction, qui, comme toutes celles qui sont observées dans l'Eglise, a pour objet de séparer de tout usage profane ce qui est consacré au service du Seigneur, et d'attirer par la prière des grâces intérieures, non sur cette matière incapable d'en recevoir l'impression, mais sur ceux qui, dans la suite, avertis par le son de ces cloches des instans destinés aux exercices de religion, se rendront assidûment au temple. Les fidèles doivent donc envisager cette bénédiction comme une espèce de dédicace: elle a, en effet, un rapport sensible avec celle de nos temples. C'est par l'onction que les principales colonnes de nos églises ont été consacrées au culte du Seigneur: c'est aussi par des onctions multipliées, et dans l'intérieur et à l'extérieur des cloches, que l'Eglise les destine à rassembler les fidèles qui doivent prendre part à ce culte.

«Cette seule réflexion suffit pour répondre à toutes les questions que peut suggérer l'esprit d'ignorance et de superstition. Pourquoi, par exemple, comme au baptême, impose-t-on des noms aux cloches au moment de leur bénédiction? Parce que le même esprit de religion qui fait consacrer nos temples sous l'invocation des amis de Dieu, inspire à l'Eglise d'intéresser les saints à cette nouvelle offrande qu'elle fait au Seigneur. Elle permet donc qu'on grave sur les cloches les noms de quelques saints, et en même temps elle sollicite leur protection, non pour ces instrumens matériels, mais pour nous, afin que, par leur intercession, nous obtenions l'esprit de recueillement et de prière, de contrition, de confiance et d'amour, toutes les fois qu'invités par le son des cloches, nous nous rendons dans le lieu saint. Mais l'Eglise, en leur imposant des noms, est bien éloignée de les assimiler aux enfans qu'elle présente à Jésus-Christ dans le sacrement du baptême. C'est enfin très improprement qu'on nomme *parrains* et *marraines* les personnes qui sont choisies pour imposer le nom aux cloches qu'on va bénir: il n'y a dans cette cérémonie ni promesses à faire, ni engagemens à prendre. Dans l'administration du sacrement de baptême, les parrains et les marraines représentent l'enfant, deviennent sa caution devant Dieu et en présence de l'Eglise, contractent l'obligation étroite de veiller sur sa foi et sur ses mœurs, de pourvoir à son éducation, et souvent à sa subsistance; mais dans la bénédiction des cloches, les personnes distinguées qu'on choisit pour les nommer, sont les représentans de tous les fidèles, pour faire à Dieu, avec l'Eglise et par

(1) *Liturgie Sacrée* de Grimaud, p. 175.

(2) *Harmonie Univ.*, *ibid.*, p. 2.

Jésus-Christ, l'offrande de ces vases qu'on destine au service de son temple (1)», etc., etc.

// 365 // On ne saurait mieux expliquer le but de la cérémonie de la bénédiction des cloches comme aussi de tout ce qui appartient au culte. La destination particulière que la religion donne à toutes les choses qu'elle emploie est clairement exprimée par ces mots, que cette bénédiction a pour objet de séparer de tout usage profane ce qui est consacré au service du Seigneur. Ces paroles s'appliquent, comme nous l'avons vu, à l'orgue, à la musique sacrée, et jusqu'aux formes de l'architecture du temple. Cette destination étant le rapport exact entre la chose elle-même et l'usage auquel elle est consacrée, elle est à elle seule une beauté morale et a donné lieu de tout temps à ces interprétations mystiques, à ces sens spirituels que les écrivains ecclésiastiques ont tirés de tout ce qui compose l'extérieur du culte chrétien. Ainsi, les uns, nous l'avons vu déjà, ont considéré les cloches comme un emblème des prédications des apôtres et des hommes évangéliques, dont la parole, semblable à un son perçant, s'est étendue aux extrémités de la terre; les autres ont trouvé dans cet usage le symbole de l'Eglise même, dont le soin continuel est d'inviter ses enfans à venir aux cérémonies saintes, pour y rendre à Dieu le culte et l'hommage qu'il exige de sa créature; d'autres enfin ont cru voir dans les cloches de chaque église particulière, la figure du pasteur et des prêtres qui partagent avec lui le ministère de la parole, parce qu'ils sont chargés d'élever la voix, de presser, de solliciter à *temps et à contre-temps*, comme parle l'apôtre, et de forcer les chrétiens, selon le langage de l'Évangile, à entrer dans la salle des noces (1).

Cela nous rappelle qu'au neuvième siècle il y avait en Orient un usage symbolique dont il convient peut-être de parler ici. Les cloches, comme nous l'avons vu, n'étaient pas connues à cette époque. On est même incertain si l'on battait des tables de bois ou des plaques de fer et d'airain. Quoi qu'il en soit, on frappait trois fois pour assembler les religieux à l'office, bien qu'on ne frappât qu'une fois pour convoquer les autres fidèles. Voici l'explication de ces trois coups pour les religieux. Le premier s'appelait le *petit coup*, le second le *grand coup*, le troisième le *coup de fer*. Balsamon, qui vivait au douzième siècle, nous apprend (1) que le petit coup signifie les anciennes prophéties que l'on récite aux offices du matin. Le grand coup marque et la prédication de l'Évangile dont le bruit s'est répandu par toute la terre, et la lecture des autres livres sacrés qui se faisait dans les assemblées publiques, et l'*ordre* ou le *typique* de saint Sabas de Jérusalem qu'on lisait dans toutes les églises. Enfin, le coup de fer signifie le jugement dernier et la trompette au son de laquelle les morts sortiront de leurs tombeaux pour comparaître dans une plus grande et plus nombreuse assemblée.

(1) Voir l'Ordre des Cérémonies qui doivent être // 365 // observées pour la Bénédiction d'une cloche, dans le *Traité des Cloches* de J.-B. Thiers, édit. de 1781.

(1) *Ibid.*

(1) *Meditatum de convocatione quæ fit ad sacras monasteriorum ædes per tria signa.*

L'Eglise, dans une foule de cérémonies, et notamment dans celle de la bénédiction des cloches, a multiplié les explications mystiques du genre de celle-ci; ce qui jette d'autant plus de charme sur ses prières et ses rites, que cette *poésie* propre au christianisme n'affecte aucune des formes artificielles de l'art humain, mais découle naturellement de la source de toute vérité et de toute beauté.

Comme la bénédiction des cloches est une cérémonie assez rare, surtout de nos jours, on nous pardonnera d'en donner la description. La cloche est suspendue sous un dais au milieu de la nef, de manière que les prêtres célébrans et officians puissent circuler aisément autour. Sur une crédence sont posés les livres des leçons et de l'Évangile, le saint chrême, l'huile des infirmes, l'eau bénite, les aspersoirs, l'encens, la myrrhe, la mie de pain. Auprès de la crédence le feu, puis le pupitre et les sièges pour les célébrans.

Les personnes qui composent le chœur commencent, la tête découverte, par chanter le psaume 66, *Deus misereatur nostri et benedicat nobis*, dans lequel on // 366 // trouve ces paroles: «Que les peuples, ô Dieu, célèbrent vos louanges; qu'elles soient célébrées par tous les peuples.» *Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes.* Après le psaume, le célébrant fait le signe de la croix sur l'eau bénite, et prie à haute voix afin que cette eau donne à la cloche la vertu d'inviter les enfans de l'Eglise à venir à sa voix (1); afin que chaque fois que le son de la cloche se fera entendre, il dissipe les esprits de ténèbres, les fantômes, éloigne la grêle, la foudre, les tonnerres, les désastres des orages et des tempêtes; afin que les chrétiens sentent augmenter leur foi et qu'ils se hâtent de se rendre au temple pour y chanter un cantique nouveau, offrant à Dieu ce son comme s'il réunissait en lui l'exaltation de la trompette, la douceur du psaltérion, la suavité des accens de l'orgue, l'éclat du tambour, la joie des cymbales, etc., etc.

Le sous-diacre, s'approchant du pupitre, chante ensuite une leçon du livre des *Nombres* (ch. X), qui contient l'institution des trompettes de l'ancienne loi. «En ces temps-là, le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit: «Faites-vous deux trompettes d'argent battu au marteau, afin que vous puissiez vous en servir pour assembler tout le peuple lorsqu'il faudra décamper. Et quand vous aurez sonné de ces trompettes, tout le peuple s'assemblera près de vous à l'entrée du tabernacle de l'alliance. Si vous ne

(1) *Benedic, Domine, hanc aquam benedictione celesti, et assistat super eam virtus Spiritûs Sancti; ut cùm campana ad invitandos filios sanctæ Ecclesiæ præparata, eà fuerit tincta, quotiescumque sonuerit, procul recedat virtus insidiantium, umbra phantasmatum, incursio turbinum, perucssio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum; et cùm clangorem illius audierint filii christianorum, crescat in eis devotionis augmentum, ut festinantes ad piæ matris Ecclesiæ gremium, cantent tibi in Ecclesiâ sanctorum canticum novum, deferentes in sono præconium tubæ, modulationem psalterii, suavitatem organi, exultationem tympani, jucunditatem cymbali; quatenus in templo sancto gloriæ tuæ, suis obacquiis et precibus invitare valeant multitudinem exercitûs Angelorum...., etc., etc. Ordo benedictionis campanæ.*

sonnez qu'une fois, les princes et les chefs du peuple d'Israël viendront vous trouver; mais si vous sonnez plus long-temps de la trompette, et d'un son plus serré et entrecoupé, ceux qui sont du côté de l'orient décamperont les premiers. Au second son de la trompette, et au bruit semblable au premier, ceux qui sont vers le midi détendront leurs pavillons; et les autres feront de même au bruit des trompettes qui sonneront le décampement. Mais lorsqu'il faudra seulement assembler le peuple, les trompettes sonneront d'un son plus simple et plus uni, et non de ce son entrecoupé et serré. Les prêtres enfans d'Aaron sonneront des trompettes; et cette ordonnance sera toujours gardée dans toute votre postérité. Si vous sortez de votre pays pour aller à la guerre contre vos ennemis qui vous combattent, vous ferez un bruit éclatant avec ces trompettes, et le Seigneur votre Dieu se souviendra de vous pour vous délivrer des mains de vos ennemis. Lorsque vous ferez un festin, que vous célébrerez les jours de fêtes et les premiers jours des mois, vous sonnerez des trompettes en offrant vos holocaustes et vos hosties pacifiques, afin que votre Dieu se ressouvienne de vous. Je suis le Seigneur votre Dieu.»

La leçon dite, le sous-diacre va recevoir à genoux la bénédiction du célébrant. Celui-ci demande ensuite aux personnes désignées pour donner un nom à la cloche sous quel nom elles veulent qu'elle soit baptisée. Après l'imposition du nom, le célébrant et les parrains agitent légèrement les battans de la cloche pour lui faire produire un son, et tandis que le diacre et le sous-diacre font diverses aspersion sur la cloche, en ayant soin de l'essuyer à chaque fois, le chœur chante le psaume 28, dans lequel on remarque les versets suivans:

«Venez, enfans de Dieu, venez offrir au Seigneur des victimes d'actions de grâces.

«Venez rendre au Seigneur la gloire qui est due à son nom; venez adorer le Seigneur dans son auguste sanctuaire.

«La voix du Seigneur se fait entendre sur les eaux; le Dieu de majesté fait entendre son tonnerre: le Seigneur se fait entendre sur les grandes eaux.

// 367 // «La voix du Seigneur est forte; la voix du Seigneur est magnifique.

«La voix du Seigneur brise les cèdres; le Seigneur brise les cèdres du Liban.

«La voix du Seigneur lance des feux et des éclairs.

«La voix du Seigneur fait trembler le désert; le Seigneur fait trembler le désert de Cadès.

«La voix du Seigneur fait enfanter les biches; elle éclaircit les forêts: que tous lui rendent gloire dans son temple, etc.»

Pendant que le chœur chante l'antienne de ce psaume, le célébrant, ayant pris avec le pouce de l'huile des infirmes, en fait une onction en croix à l'endroit même où sur la cloche est une figure de la croix en relief; aussitôt après, il récite une oraison dans laquelle le son de la cloche, de nouveau comparé à celui des trompettes de Moïse, est représenté comme devant augmenter la dévotion des fidèles, préserver des effets des tempêtes, des orages, et chasser les esprits des ténèbres. Puis après avoir essuyé avec du coton l'endroit de la cloche où l'onction a été faite, et son pouce avec de la mie de pain préparée, il fait, avec les mêmes saintes huiles, sept diverses onctions à l'extérieur de la cloche, à des endroits marqués, et quatre autres à l'intérieur avec su saint chrême, à des endroits également marqués; et à chaque onction, il consacre la cloche au nom de la sainte Trinité en la mettant sous la protection de la vierge Marie et du patron et de la patronne qu'on lui donne (1). Pendant cette cérémonie, le chœur chante en faux-bourdon le psaume 80, qui commence ainsi qu'il suit:

«Eclatez en cris de joie en l'honneur de Dieu qui est notre force; chantez les louanges du Dieu de Jacob.

«Prenez les instrumens de musique; faites retentir les timbales, les harpes harmonieuses et les luths.

«Sonnez de la trompette en ce premier jour du mois, en ce grand jour de votre fête solennelle.

«Car c'est un précepte donné à Israël; c'est une ordonnance établie par le Dieu de Jacob, etc., etc.»

Ce psaume et l'antienne achevés, le célébrant, debout de découvert, chante une oraison dans laquelle il demande à Dieu de donner aux cloches la vertu des trompettes de Jéricho, au son desquelles tombèrent, en présence de l'arche d'alliance, les murs qui couvraient les ennemis d'Israël renfermés dans l'enceinte de cette ville.

La partie qui termine cette cérémonie est appelée la *Suffumigation*. Le célébrant entonne l'antienne du psaume 150, *Laudate Dominum in sanctis ejus*. Le diacre lui présente l'encensoir qui doit être mis sous la cloche. Le sous-diacre présente le bassin dans lequel sont les parfums, l'encens, la myrrhe et les pastilles. Le célébrant met ces parfums dans l'encensoir sans les bénir, et le diacre place l'encensoir sous la cloche. Tout cela se fait tandis que le chœur fait retentir les paroles suivantes:

«Louez le Seigneur au son des trompettes: chantez ses louanges sur la harpe et sur la lyre.

«Louez-le avec des tambours et des concerts de musique; louez-le sur la viole et sur le luth.

(1) Sanctificetur et consecretur, Domine, signum istud, in nomine Patris, et Filii et Spiritûs Sancti, sub patrocinio Sanctæ Mariæ ac S. N.

«Louez-le sur des cymbales harmonieuses, sur les cymbales de jubilation; que tout ce qui respire loue le Seigneur.»

Debout et la tête découverte, le célébrant chante ensuite un oraison, afin qu'à l'exemple de J.-C. qui, à son réveil et par sa parole, apaisa une tempête qui s'était élevée sur la mer tandis qu'il dormait dans une barque; qu'à l'exemple de David qui rendait le calme et la joie par l'harmonie de sa harpe; qu'à l'exemple de cette tempête qui mit en fuite les Philistins au moment où Samuel offrait au Seigneur un jeune agneau en holocauste; le son des cloches dissipe les orages suscités par les ennemis de l'Église, invite le divin Esprit à venir consoler le peuple de Dieu, et appelle l'ange du Seigneur au secours des fidèles. Ensuite le diacre, avec le cérémonial ordinaire, chante l'Évangile de saint Mathieu, où il est dit: «Alors le signe du Fils de l'Homme paraîtra dans le ciel, et tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements; et ils verront le // 368 // Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. Et il enverra ses anges qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre.»

Après cela, le célébrant bénit la cloche sans rien dire, et la cérémonie est terminée.

Ainsi, on sonne les cloches pour dissiper le tonnerre, les foudres, les tempêtes, les orages, les ouragans, les vents impétueux, et pour détourner la malignité des esprits. Cet usage est exprimé dans ces deux vers où la cloche parle elle-même:

*Laudo Deum verum, plebem voco, congreo clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.*

La tradition de l'Église est constante à cet égard: c'était une raison pour qu'on l'accusât d'ignorance sur ce point, sous ce prétexte que les cloches agitées dans le temps de l'orage l'attirent souvent bien plus qu'elles ne l'éloignent; ce qui est effectivement vrai dans une foule de cas; mais l'Église en sait là-dessus autant que qui que ce soit. Seulement, elle a plus de confiance en la sainteté de la destination des cloches et dans les prières que leur son provoque à l'instant dans une multitude de fidèles dispersés; elle sait d'ailleurs que le son de la cloche est à lui seul une prière: *Ululantibus tubis, erit recordatio vestri coràm Domino* (1). Le langage des écrivains ecclésiastiques à ce sujet ne nous paraît pas propre à justifier ces reproches de superstition et de grossièreté.

«Ceux qui donnent trop à la nature et trop peu à l'auteur de la nature, dit l'auteur que nous avons suivi de préférence dans notre travail (2), croient que les cloches peuvent naturellement produire cet effet (celui de distraire les orages), en ce que leur son venant à frapper l'air, il l'agite,

(1) *Exod.*

(2) *Traité des Cloches*, par J.-B. Thiers, ch. 7.

il l'écarte, il le raréfie, et, par ce moyen, il fait que les nues se fendent et s'entr'ouvrent, et que l'air se décharge des mauvaises impressions qu'il a reçues. Pierre Messie, entre autres, me paraît être dans cette pensée. Cependant, si cela était ainsi, il n'y aurait qu'à tirer des coups de canon..... Or, il est sans exemple qu'on s'en soit jamais avisé... Ainsi, il est plus à propos et plus chrétien de dire que le son des cloches les écarte (les tempêtes) par la vertu divine qui leur est imprimée, en vue des prières que l'Eglise fait lorsqu'on les bénit ou qu'on les sonne contre ces météores. Aussi, est-ce le sentiment le plus commun des conciles, des rituels et des théologiens.»

Le quatrième concile provincial de Milan, tenu en 1576, dit que les cloches éloignent les orages *en vertu de la force divine qui leur est communiquée par la consécration*: «Campanis sonetur ad tempestatem vi divinâ, quæ ex solemnî prece, sacrâque benedictione illis inest, depellendam. (*Constitut. tit. de oration*, p. 1.)»

«Nous usons encore des cloches, dit l'auteur de la Liturgie sacrée, Grimaud (1), pour divertir les orages, les grêles et autres malignités de l'air; ce qui réussit assez ordinairement, *non pas à cause du bruit qu'elles font, comme plusieurs pensent*, affirmant que la force de ce son repousse les nuées et dissipe leur épaisseur, à quoi il y a fort peu d'apparence; mais pour parler en vrais chrétiens, c'est la vertu divine de leur consécration et des prières que l'Eglise fait en les bénissant. Les termes en sont formels, comme chacun peut voir en nos rituels.»

Delrio parle en termes plus énergiques: «Nous n'attribuons pas ces effets à la forme, à l'art ou bien à la nature du métal. Il ne faut pas croire que les catholiques aient l'esprit assez obtus pour cela, ni que le soleil de vérité les ait privés à ce point de ses rayons. Nous ne soutenons pas que les ouragans soient dissipés par l'action du son sur l'air. Les foudres d'une machine de guerre seraient bien plus propres à cela qu'une cloche; mais nous accordons toute efficace à la consécration et à la bène- // 369 // - diction [bénédition] opérant de cette sorte par l'ordre exprès de Dieu. C'est là que nous voyons la puissance de Dieu, le doigt de Dieu; c'est par sa divine protection et son pouvoir qui dispose tout avec douceur pour tout mener vigoureusement à sa fin, que Dieu a accordé à son Eglise le don de faire de tels prodiges (1).»

Avant de terminer ce chapitre des cloches, disons quelques mots des carillons.

(1) *Traité particulier des Cloches*, à la fin de la *Liturgie sacrée*, p. 176.

(1) Effectus illos non tribuimus formæ, seu arti, vel naturæ metalli: non obtusa adeò catholici pectora gestamus, nec sol veritatis ab ecclesiâ tam procul aversus radios suos elongavit. Non asserimus discuti has procellas vi sonitûs aërem dissipantis; fecerit hoc efficacius sulfurea belli machina... Tribuimus ergo vim efficaciamque omnem consecrationi sive benedictioni, sic divino jussu seu dispositione operanti. Dei virtus, Dei digitus agnoscendus. Talia Deus divinæ suæ protectionis, et potentiaë suaviter omnia disponentis, et fortiter operantis, signa notasque ecclesiæ tribuit. (*Disquis. magis.*, I. VI, c. 2, sect. 3, quest. 3.)

L'on ne connaît pas au juste l'origine de l'instrument composé de cloches, appelé *carillon*. Le P. Amyot dit que «les Chinois sont peut-être le seul peuple de l'univers qui se soit avisé de fondre d'abord une première cloche pour en tirer ce son fondamental sur lequel ils devaient se régler pour avoir douze autres cloches qui rendissent exactement les douze semitons qui peuvent partager l'intervalle entre un son donné et celui qui en est la réplique, l'image, c'est-à-dire, l'octave; et, enfin, de former un assortiment de seize cloches pour en tirer tous les tons du système qu'ils avaient conçu et servir d'instrument de musique; car il ne faut pas croire qu'il s'agit ici de cloches comme celles qui sont suspendues à nos tours (2).» Le P. Amyot ignorait-il que les cloches *suspendues à nos tours* en un certain nombre forment un instrument de musique? Quoi qu'il en soit, si ce qu'il dit est vrai, les Chinois auraient eu l'idée des carillons. Mais, pour ce qui regarde l'Europe, tout ce que nous savons, c'est qu'il existait des carillons au moins au XV^e siècle. La coïncidence de cette époque avec celle des premiers développemens de l'orgue, ferait supposer, avec de grandes probabilités, que l'orgue a donné naissance au carillon. Les claviers *à la main* et les claviers de *pédales* de l'orgue auront certainement fait imaginer, par la suite, d'appliquer aux cloches les mêmes moyens. Les progrès de l'harmonie de la même époque auront, de plus, contribué à multiplier les instrumens de cette sorte. Cette invention a été successivement perfectionnée: on en fit un instrument purement mécanique, en y adaptant un cylindre pointé comme celui d'un orgue de Barbarie ou d'une serinette. De cette manière, le carillon joue des airs et des préludes avant que l'heure sonne. On en voit de semblables dans plusieurs villes: celui de Malmédy, dans les Ardennes, est surtout remarquable par le caractère à la fois mélancolique et sauvage de sa mélodie. Mais vint le temps où les sonneurs de cloches aspirèrent à devenir des artistes. Et cela a eu lieu en effet. Il s'est trouvé de grands harmonistes, de grands improvisateurs, des musiciens de génie que le sort a condamnés à faire pendant toute leur vie le rude métier de carillonneur; à frapper, deux ou trois fois le jour, un clavier de deux octaves et demie à trois octaves; à faire la basse avec les pieds de manière à jouer deux ou trois parties distinctes. Au nombre des plus célèbres, on cite le nommé Potthoff, né à Amsterdam en 1726, devenu aveugle par suite de la petite-vérole, à l'âge de sept ans, et qui, à treize, fut nommé *campaniste* de la Maison de ville. Ce Potthoff fut en même temps un organiste célèbre. Le *Dictionnaire des musiciens* de Choron et Fayolle nous apprend qu'en 1738 il concourut avec vingt-deux rivaux pour la place d'organiste à l'église de Western. On procéda, dans cette occasion, avec tant de scrupule et d'impartialité, que les musiciens furent obligés de donner leur avis avant qu'ils connussent le nom de l'individu qui venait de jouer. En 1760, Potthoff obtint la place d'organiste à la vieille église. Les concerts que Locatelli donna alors à Amsterdam, exaltèrent son imagination, lui fournirent de nouvelles idées et servirent à perfectionner son goût. En 1772 ou 1773, le savant docteur Burney l'en- // 370 // -tendit [entendit] à l'orgue et au clocher. Chaque touche de l'orgue exigeait, pour la faire baisser, un poids de deux livres. L'artiste joua, néanmoins, avec autant de légèreté que sur un clavecin: il exécuta deux fugues à l'inverse avec beaucoup de variations.

(2) *De la Musique des Chinois*, par le P. Amyot, p. 43.

Mais, au carillon, ce fut bien autre chose. Burney qui en avait été étonné à l'orgue, même après tout ce qu'il en avait entendu dire dans le reste de l'Europe, rapporte qu'il ne put revenir de sa surprise en le voyant, dans son clocher, exécuter avec ses deux poings des passages qu'on ne pouvait jouer que difficilement avec les dix doigts; trilles, batteries, traits rapides, arpèges, il surmonta tout.

Il commença par le chant d'un psaume qui faisait les délices de leurs *hautes puissances*, et qu'elles lui demandaient toutes les fois qu'il y avait *carillon*, c'est-à-dire, les mardis et les vendredis. Il fit ensuite des variations sur ce thème avec autant de grâce que d'imagination; après quoi il improvisa pendant un quart d'heure, persuadé que c'était le meilleur moyen de plaire au célèbre voyageur. Il n'exécutait jamais à moins de trois parties, et trouvait des effets d'une harmonie ravissante. Burney assure qu'il n'entendit jamais plus de variétés dans un si court espace de temps, ni produire des effets plus surprenans de *piano*, de *crescendo* et de *forte*, sur un instrument qui paraissait si peu susceptible de s'y prêter. Après ce terrible exercice, l'artiste haletant était obligé de se coucher, et souvent il n'avait pas la force d'articuler une seule parole (1).

On ne manquera pas de demander comment il était possible d'exécuter des traits rapides sur des instrumens dont les vibrations se prolongent long-temps, d'observer les nuances, de faire des *piano* et des *forte*, enfin de trouver des cloches parfaitement justes et bien accordées entre elles.

Nous répondrons que dans les pays où l'art de fabriquer les carillons a été très perfectionné, comme en Hollande, on a imaginé de se servir, au lieu de battans de fer, de battans de bois, qui donnent beaucoup de douceur au son, et que l'on enveloppe dans des morceaux de drap pour étouffer les vibrations, ainsi que dans le clavecin et le piano on étouffe les vibrations des cordes. Quant à la justesse des diverses cloches, on l'obtient facilement par les procédés, soit du moule, soit du polissage. Enfin, pour ce qui est de la diversité des timbres, on l'obtient également en variant la matière dont on compose les cloches (1).

Le carillon de l'Hôtel-de-Ville d'Amsterdam, dont nous venons de parler, avait coûté des sommes énormes aux Etats de Hollande; il avait trois octaves complètes, avec les demi-tons au clavier des mains et deux octaves à celui des pédales; les timbres des cloches étaient purs et argentins, et l'accord en était parfait.

Si l'on a peu écrit sur l'orgue, en revanche on a beaucoup écrit sur les cloches. Dans nos chapitres sur ce sujet, nous n'avons cité que quelques auteurs les plus connus. Aussi notre travail est loin d'être complet, mais il nous suffisait de donner une idée de l'analogie que présentent la destination de l'orgue et celle des cloches. La construction des carillons a

(1) Voir *Revue Musicale*, t. IV, p. 268–270.

(1) *Harmonie universelle* du P. Mersenne; *Des Instrumens de Percussion*, prop. XXI, Paris, 1636, Cramoisy.

aussi été le sujet de traités importants. Le plus estimé est celui de Tisser: *Verhandeling van de klokken en het klokkespel* (Dissertation sur les cloches et sur le carillon). On a même imprimé une biographie des plus célèbres carillonneurs, sous ce titre: *De Naamen en Woonplaten van de Kouters, Voorzangers, Klokkenisten en organisten van de Laatste in de Geheele unie*, Amsterdam, 1767.

On trouve également dans le *Correspondant* du 5 juillet 1831, et dans la *Gazette musicale* du 5 février 1837, deux articles fort curieux, l'un sur le carillon de Malmédy, l'autre sur le carillon de Delft.

N'oublions pas de mentionner ici un ravissant poème de Schiller intitulé: *La cloche*, dont un de nos plus brillans // 371 // poètes, M. Emile Deschamps, a doté la France. On sait avec quel talent d'images, et, comme on l'a dit, avec *quelle sensualité d'oreille*, M. Victor Hugo s'est complu, dans son roman de *Notre-Dame*, à peindre l'effet des cloches du vieux Paris.

Nous terminerons dignement cette leçon en empruntant une page à M. de Chateaubriand.

«C'était, ce nous semble, une chose merveilleuse d'avoir trouvé le moyen, par un seul coup de marteau, de faire naître, à la même minute, un même sentiment dans mille cœurs divers, et d'avoir forcé les vents et les nuages à se charger des pensées des hommes. Ensuite, considérée comme harmonie, la cloche a indubitablement une beauté de la première sorte, celle que les artistes appellent *le grand*. Le bruit de la foudre est sublime, et ce n'est que par sa grandeur; il en est ainsi des vents, des mers, des volcans, des cataractes, de la voix de tout un peuple.....

«Des sentimens plus doux s'attachaient aussi au bruit des cloches. Lors que, avec le chant de l'alouette, vers le temps de la coupe des blés, on entendait au lever de l'aurore, les petites sonneries de nos hameaux, on eût dit que l'ange des moissons, pour réveiller les laboureurs, soupirait, sur quelque instrument des Hébreux, l'histoire de Séphora ou de Noémi. Il nous semble que si nous étions poète, nous ne dédaignerions point cette cloche *agitée par les fantômes* dans la vieille chapelle de la forêt, ni celle qu'une religieuse frayer balançait dans nos campagnes pour écarter le tonnerre, ni celle qu'on sonnait la nuit, dans certains ports de mer, pour diriger le pilote à travers les écueils. Les carillons des cloches, au milieu de nos fêtes, semblaient augmenter l'allégresse publique; dans ces calamités, au contraire, ces mêmes bruits devenaient terribles. Les cheveux dressent encore sur la tête au souvenir de ces jours de meurtre et de feu, retentissant des clameurs du tocsin. Qui de nous a perdu la mémoire de ces hurlemens, de ces cris aigus, entrecoupés de silence, durant lesquels on distinguait de rares coups de fusil, quelques voix lamentables et solitaires, et surtout le bourdonnement de la cloche d'alarme, ou le son de l'horloge qui frappait tranquillement l'heure écoulée?....

«Tels sont à peu près les sentimens que faisaient naître les sonneries de nos temples, sentimens d'autant plus beaux qu'il s'y mêlait un souvenir du ciel. *Si les cloches eussent été attachées à tout autre monument qu'à des*

églises, elles auraient perdu leur sympathie morale avec nos cœurs. C'était Dieu même qui commandait à l'ange des victoires de lancer les volées qui publiaient nos triomphes, ou à l'ange de la mort de sonner le départ de l'âme qui venait de remonter à lui. Ainsi, par mille voix secrètes, une société chrétienne correspondait avec la Divinité, et ses institutions allaient se perdre mystérieusement à la source de tout mystère (1).»

(1) *Génie du Christianisme*, 4^e partie, I. I, ch. 1.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE, mai 1838, pp. 361–371.

Journal Title: L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Journal Subtitle: None

Day of Week:

Calendar Date: MAI 1838

Printed Date Correct: Yes

Volume Number: 5

Year:

Pagination: 361 à 371

Issue: 29

Title of Article: LETTRES ET ARTS.

Subtitle of Article: COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE. DIXIÈME LEÇON (1).

Signature: JOSEPH D'ORTIGUE.

Pseudonym: None

Author: Joseph d'Ortigue

Layout: Internal main text

Cross-reference: 'Cours sur la musique religieuse et profane', *L'Université catholique*, juin 1836, pp. 535–540; juillet 1836, pp. 31–36; août 1836, pp. 103–111; septembre 1836, pp. 183–192; novembre 1836, pp. 335–340; janvier 1837, pp. 43–47; février 1837, pp. 112–117; avril 1837, pp. 276–283; juillet 1837, pp. 37–44; août 1837, pp. 116–122; septembre 1837, pp. 184–192; décembre 1837, pp. 426–432; août 1841, pp. 93–102; octobre 1841, pp. 263–272; novembre 1841, pp. 340–348; janvier 1842, pp. 17–26.

(1) Voir la 9^e leçon dans le n° 24, t. IV, p. 426.